

Toulouse, le 02 septembre 2021

**Décision prise par le Président
du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne**

Décision n° 20210902-454

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SMEA₃₁ et notamment l'article 13.2 ;

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants relatif aux champs d'application et objet de l'enquête publique ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du SMEA₃₁ portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 17 mai 2021 et notamment la délégation n°A₃-17 ;

Considérant que les compétences assainissement collectif eaux usées de la commune de Villematier ont été transférées à RESEAU₃₁ par la Communauté de Communes Val d'Aïgo, au titre de la représentation-substitution ;

Considérant la convention du 13 avril 2021 conclue entre RESEAU₃₁ et la Communauté de Communes Val d'Aïgo, au titre de la représentation-substitution, afin d'établir un schéma directeur des eaux usées et de zonage d'assainissement de la commune de Villematier ;

Considérant la procédure d'enquête publique spécifique du zonage d'assainissement des eaux usées menée par RESEAU₃₁ ;

Considérant les avis favorables du 23 juillet 2021 de la Communauté de Communes Val d'Aïgo et de la commune de Villematier relatifs au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées ;

Considérant la dispense d'évaluation environnementale de la MRAe du 30 août 2021, relative au zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Villematier ;

décide

Article 1 : de valider le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Villematier ;

Article 2 : de soumettre ce projet de zonage d'assainissement eaux usées à enquête publique.



Didier ROUX
Vice-Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne



Annexe : zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Villematier



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
 DE LA HAUTE GARONNE

**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE
 LA COMMUNE DE VILLEMATIER**

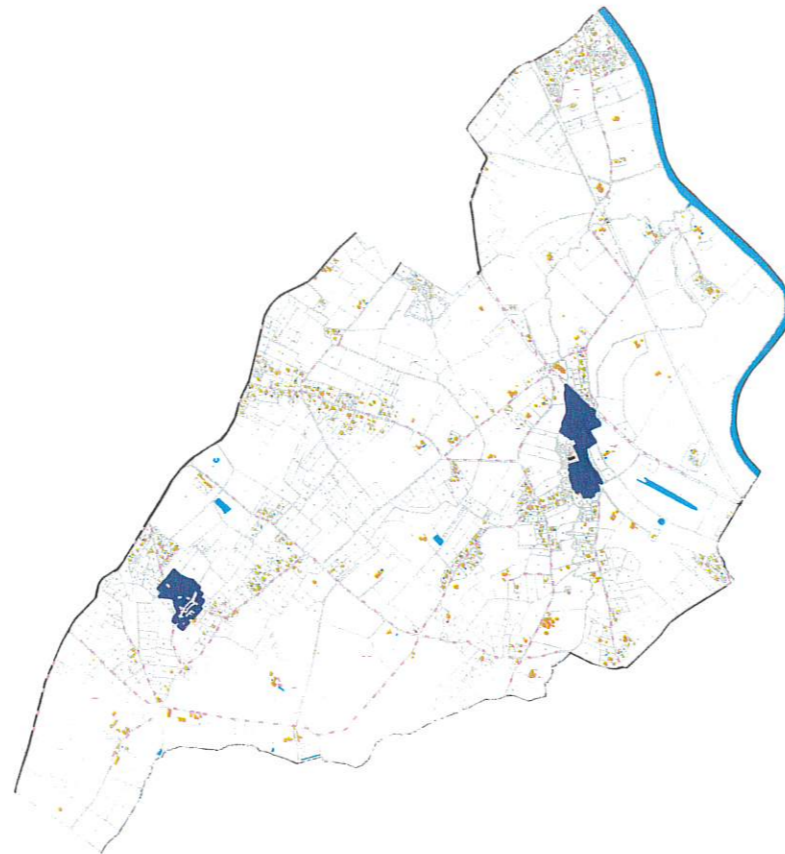
Carte de zonage d'assainissement
 des eaux usées

-  ASSAINISSEMENT COLLECTIF
-  ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Toute habitation située à l'extérieur des zones d'assainissement collectif relèvent de l'assainissement non collectif (dispositif réalisé en domaine privé et à la charge du propriétaire)

Indice	Date	Modification	Auteur
A	juin 2021	Première édition	J. FRESEL
B	juillet 2021	modifications suite à la réunion du 13/07/2021	J. FRESEL

Maître d'ouvrage : RESEAU 31
 3 rue André Villet - 31400 TOULOUSE
 Tel : 05-61-24-98-60



Hameau de Raygades

